Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 022-212201867-20251211-DEL129_2025-DE

VILLE DE
PLÉNEUF
VAL-ANDRÉ
CÔTES D'ARMOR

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N° DEL129_2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à dix-neuf heures le Conseil Municipal, dûment convoqué le cinq décembre deux mille vingt-cinq s'est réuni en l'Hôtel de Ville de PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ sous la présidence de M. Pierre-Alexis BLEVIN, Maire.

Présents :
M. BLEVIN (Le Maire), M. HAMON, Mme PORTAL, M. LEMASSON, M. LE MERRER, M. TORCHE, M. HERBET, M. LE DEUC, M. SCHMID, M. OLLEVIER, M. ROBERT, M. DURAND, Mme TASSEL, Mme BOUCHER, M. THOMAS, M. COUDRAY, Mme THOMAS.

Absents
Mme PROST (donne pouvoir à Mme BOUCHER), Mme TURMEL (donne pouvoir à Mme PORTAL), Mme LECLERC (donne pouvoir à M. SCHMID), Mme OLIVIER (donne pouvoir à P. LEMASSON), Mme LE MEN (donne pouvoir à M. TORCHE), Mme DURAND (donne pouvoir à M. LE MERRER), M. DEMOY (donne pouvoir à M. HAMON), Mme DE CHOULY (donne pouvoir à M. COUDRAY)
M. LE MAITRE, M. CARFANTAN

Secrétaire de séance : M. HAMON

7- DEMANDE DE SUBVENTION FÊTE DE LA BRETAGNE AUPRÈS DE LA RÉGION BRETAGNE

7.5
Madame PORTAL, rapporteur :

Pour la seconde année, la mairie de Pléneuf-Val-André organise la Fête de la Bretagne sur la commune le dimanche 24 mai 2026. La journée sera marquée par une série d'animations pensées pour célébrer les multiples aspects de la culture bretonne :

- Déambulation et concert du bagad de Lann-Bihoué
- Valorisation du chant traditionnel avec la venue de la chanteuse Madelyn Ann
- Démonstration de danses bretonnes par le Cercle Celtique de Lamballe
- Accueil d'un marché aux créateurs sur la digue, composée d'exposants proches du territoire présentant une diversité de créations 100% made in Breizh
- Présence de food trucks pour (re)découvrir la gastronomie bretonne et de savourer un repas local
- Conférence sur la langue gallo
- Une exposition qui aura lieu tout au long de la semaine présentant des photographies de costumes bretons portés par des contemporains à l'occasion de fêtes bretonnes.

Depuis 2009, la Région Bretagne accompagne chaque année la Fête de la Bretagne pour promouvoir une Bretagne festive et créative. Dans ce cadre, elle propose une aide à destination des différents porteurs de projets qui souhaitent organiser un évènement dans le cadre de la Fête de la Bretagne en Bretagne et en France.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 022-212201867-20251211-DEL129_2025-DE

VILLE DE
PLÉNEUF
VAL-ANDRÉ
CÔTES D'ARMOR

Cette subvention est accordée à hauteur de 40% maximum des dépenses éligibles (hors apports en nature/valorisation) et dans la limite de 10 000 € maximum.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Cercle Celtique	600 €	Subvention demandée Région Bretagne	3 700 €
Bagad Lann-Bihoué	3 000 €	Autofinancement	5 700 €
Restauration artistes	600 €		
Concert Madelyn Ann	2 150 €		
Son et lumière	1 400 €		
Conférence linguistique gallo-bretonne	250 €		
Jeux traditionnels	200 €		
Sacem	400 €		
Exposition salle des Régates			
Campagne d'affichage commerces	500 €		
Impression affiches et flyers	300 €		
TOTAL	**9 400 €**	**TOTAL**	**9 400 €**

Il est proposé que la commune réponde à l'appel à projets 2026 de la Région Bretagne pour une subvention de 3 700 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- **Solliciter la Région Bretagne pour le versement d'une subvention, dans le cadre de son dispositif de promotion d'une Bretagne festive et créative, conformément aux éléments cités ci-dessus.**
- **Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce ou document afférents à cette délibération.**

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et les Membres présents ont signé au registre.
Pour extrait conforme :

Le Secrétaire de Séance,
André HAMON

Le Maire,
Pierre-Alexis BLEVIN

MAIRIE DE PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ (Côtes d'Armor)

Extrait certifié conforme au Registre,
Envoi en Préfecture le
Publication le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'État et de sa publication.